



C.O.C.E.P.I.

Le C.O.C.E.P.I. – Comité Oecuménique du Cambrésis d'Entraide aux Personnes Isolées a été créé en 2020 afin de servir de support administratif et juridique pour l'organisation du Réveillon Oecuménique pour les personnes seules que les chrétiens du Cambrésis organisent depuis neuf ans.

Ses statuts ont été déposés en sous-préfecture et l'autorisation de délivrer des reçus pour l'administration fiscale a été obtenue.

En 2020, la pandémie a empêché le C.O.C.E.P.I. d'organiser le réveillon dans sa forme habituelle. Les membres ont donc rendu visite à un certain nombre de personnes isolées durant l'après-midi du 24 décembre ;

Aujourd'hui, les conditions sanitaires nous permettent d'envisager d'organiser sereinement le réveillon 2021. Aussi, nous vous adressons ce courrier afin de vous informer de notre projet qui nécessite, vous le comprendrez bien, un apport financier. (Un repas offert nous coûte approximativement 25 €). Vous trouverez donc, ci-joint un bulletin d'adhésion et/ou de don.

Le montant de l'adhésion est de 5 € par personne

Nous vous invitons à partager ce courrier et le bulletin aux personnes de votre entourage qui pourraient être sensibilisées à notre démarche.

D'avance nous vous en remercions

Bien Fraternellement.

Pour le bureau du C.O.C.E.P.I. :

Emmanuel BASTIEN Denis LENGRAND Marie-Anne MASQUELIER Chantal BABIAK
Président Vice-Président Secrétaire Trésorière

Novembre 2021

C.O.C.E.P.I. Bulletin d'adhésion 2021

NOM

Prénom(s)

Adresse

Code Postal

Ville

Tél fixe

Tél portable

e.mail

Souhaite(nt) adhérer au COCEPI pour l'année 2021

Verse(nt) € , soit 5 € par personne au titre de la cotisation

Effectue(nt) un don de €

Souhaite(nt) un reçu fiscal au titre de ce don OUI NON

Merci de libeller les chèques au nom de « COCEPI »

Cette année, du 2 juin 2021 au 31 décembre 2022, pour pallier aux baisses de ressources dues à la pandémie, les dons aux associations sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 75 € dans la limite de 554 € (au-delà, votre don reste déductible à hauteur de 66%, le tout dans la limite de 20% de votre revenu net imposable).

Bulletin à remettre à

Emmanuel Bastien - « Le Longchamp » 59 Boulevard Faidherbe – Cambrai

ou à déposer à la Maison paroissiale 8 place Fénelon à Cambrai (sous enveloppe au nom de M.Bastien)